

COMMUNE



DE MOUDON

RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Demande d'un crédit de CHF 103'000.— pour le financement d'une étude sur l'aménagement de l'interface de la gare – préavis 24-17

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La COGEFIN s'est réunie le lundi 20 novembre à 20h00.

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF. 50'000.- par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Il s'agit d'un préavis d'investissement, destiné à financer une étude sur l'aménagement de l'interface de la gare. La COGEFIN constate à satisfaction qu'une participation aux coûts a été demandée à la Direction générale cantonale de la mobilité et des routes, ainsi qu'un soutien financier de la COREB.

Le réaménagement de l'interface de la gare étant prévu dans le plan d'investissements de cette législature, la COGEFIN vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 24/17 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. autorise formellement la Municipalité à réaliser une étude sur l'aménagement de l'interface de la gare,
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 103'000.— TVA comprise, dont à déduire toute subvention ou aide éventuelle,
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
- 4. prend acte que le solde de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,
- 5. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 103'000.— soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.

Moudon, le 24 novembre 2017

La rapportrice
S. Freymond

Présent-e-s : Mmes Demierre, Guex-Ombelli et Freymond, MM. Pereira, Goy, Lohner, Piguet et Isufi.